L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 79. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 31 JUILLET 1889. 45e Année

Bureau de Poste. Propriétaire-Rédacteur.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 31 JUILLET 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
Le numéro Quotidien, à la machine, avec les parutions.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$2 00
Six mois.....1 00
Trois mois.....75

NB.—Pour les petites annonces de Demandes, Logements et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

Réforme de la voirie aux Etats-Unis.

Nous l'avons déjà dit plus d'une fois; nous le répétons: aux Etats-Unis nord et sud—ont principalement—il n'y a pas de voirie; le pays qui, sous ce rapport, d'une infériorité manifeste, au double point de vue de la pratique et de la théorie.

De la part d'une nation essentiellement positive, on a de la peine à concevoir une insouciance si funeste à son industrie agricole et manufacturière, comme à son commerce. On se l'explique cependant, tant bien que mal, quand on se rappelle que ce peuple s'est développé, à l'époque même où les chemins de fer venaient d'être créés. Il s'est jeté à corps perdu dans les développements de ces nouvelles voies de communication; il les a multipliées d'une façon prodigieuse et, tout fier de cette innovation dont il a, en grande partie, l'honneur, il a cru qu'elle lui suffirait, qu'il pourrait se passer de la voirie ordinaire.

C'est une erreur qui lui coûte cher, aujourd'hui: il paraît plus, par l'abominable état des chemins qui conduisent aux stations des lignes ferrées, qu'il ne gagne par l'emploi de ces lignes ferrées elles-mêmes. Le fait est tellement évident, qu'il ne se discute plus. Etant donnés une balle de coton, un boisseau de sucre, un baril de maïs ou de riz, ils lui coûtent plus de le transporter de la ferme ou de l'habitation au chemin de fer, que de la station à la ville où il va placer sa marchandise.

Autre explication à cette négligence impardonnable : l'absence de système général, d'autorité centrale et locale, chargée de veiller spécialement à l'entretien des chemins—de sorte que rien ne s'est fait, jusqu'ici, d'une façon méthodique, et que les constructions comme les réfections se sont opérées au hasard, et n'offrent aucune uniformité ou régularité; aux caprices, aux négligences de fonctionnaires indifférents ou incapables; et tout cela, irrespectables.

Le mal en est arrivé à un tel degré, que, de tous les côtés, se sont fait entendre des plaintes. Que de fois ne nous en sommes-nous pas fait l'écho dans ces colonnes! Que de réclamations et de protestations n'avons-nous pas enregistrées, sur ce sujet! N'a-t-on pas vu, depuis un an ou deux, des gouverneurs comme ceux du Massachusetts, de la Pennsylvanie et autres Etats, envoyer, à ce propos, des messages à leurs législatures, et les demander la révision des lois et ordonnances sur la voirie, en suppliant que ce qui a été édicté jusqu'à présent, au Nord comme au Sud, mérite le nom d'ordonnances et de lois?

Aux doléances, aux appels dont nous venons de parler, il n'avait guère été répondu, jusqu'à cette heure, que par des échos plus ou moins sympathiques, mêlés par des encouragements à peu près stériles; rien qui eût une portée pratique, qui pût servir de base à une grande réforme, nécessaire, dans la voirie américaine.

Voici enfin un travail sérieux, l'œuvre d'un homme compétent, qui a daigné étudier la question et s'est donné la peine d'aller puiser aux sources. Il s'est aperçu que les chemins, les routes sont, de ce côté-ci de l'Atlantique, dans un état déplorable, et, de l'autre côté, dans un ordre parfait. Après avoir constaté le contraste, il s'en est demandé la raison: il s'est rendu sur les lieux. Il a vu qu'en France, en Angleterre, il y avait une administration à part, chargée de régler toutes les questions, de classer les routes et d'apporter de l'ordre, de la suite, dans les travaux. Toute cette administration est bien composée, bien hiérarchisée, de la base au sommet, depuis le conseil général des Ponts-et-Chaussées, composé d'inspecteurs-généraux et divisionnaires, jusqu'aux simples cantonniers qui, répandus sur tel ou tel point du territoire, sont chargés de la réparation et de l'entretien des routes et de prêter aide et assistance aux voituriers, en cas de besoin.

Ici, une localité quelconque, un citoyen plus ou moins riche, a besoin d'une voie de communication pour les besoins de son commerce et de son industrie agricole ou manufacturière. Les autorités de cette localité ou ce citoyen font exécuter les travaux, plus ou moins bien; directement ou par contrat; puis, si la nécessité se fait sentir, ils établissent un péage sur ce chemin et ils ne font ainsi qu'user d'un droit légitime, puisque ce sont eux qui en ont fait les frais; ils construisent ce chemin, dévié ou large, suivant leurs caprices ou leurs besoins, et personne n'a rien à y voir, puisque c'est leur œuvre, leur propriété.

En France, rien de pareil. L'autorité des Ponts-et-Chaussées règle tout, dirige tout, classe les voies de communication et leur donne la largeur qu'elles doivent avoir suivant leur importance et le nombre des voitures ou de voyageurs qui, à un moment donné, peuvent s'y croiser.

C'est sur ces données que le professeur Jenks a dicté un livre extrêmement intéressant sur les réformes à établir dans la voirie aux Etats-Unis. Il n'a pas de peine à exposer les défectuosités du système actuellement en vigueur; il présente une foule de chiffres qui prouvent combien il est nuisible à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, en particulier; il démontre, par une multitude d'exemples, nécessités, que le plus grand des choix entre nécessités est, en réalité, un mal très grand, un beaucoup trop coûteux. La raison en est bien simple : si les projets, si les travaux, si les frais ne sont connus à un contrôle quelconque. Il n'y a d'ingénieurs chargés de l'inspection, de la direction des constructions ou des réparations, et ne siége également, d'une façon générale, ni dans chaque Etat, ni dans chaque comté ou paroisse, ni dans aucune localité, petite ou grande.

En France, et dans d'autres contrées où, depuis des centaines d'années, on a commencé à réglementer la voirie, il y a une école spéciale pour former les ingénieurs. C'est une institution qui fait complètement défaut aux Etats-Unis. Qu'en l'y fonde-t-on, avant deux ans, il en sera produit un grand changement dans notre système de voies de communication.

Nous voudrions voir se propager les idées du prof. Jenks, dans tous les Etats de l'Union et, surtout, parmi les membres du Congrès, qui ont besoin, avant de se faire dans le grande réforme de la voirie. On parle, nous savons, des excédents de recettes dont nos législateurs ne savent que faire; il n'y en a pas de plus admirable emploi que celui-là. Un million judicieusement dépensé, en rapporterait plus de cent, peut-être davantage.

Nous venons, pour notre part, de faire un petit voyage à travers la campagne, et nous avons été frappé de l'état déplorable des chemins. Ils sont, en général, dans un état de délabrement complet, sous le rapport de l'entretien. Les ponts sont